

RÈGLEMENT CONCOURS Saison 2026-2027

Cette année encore le CCEL participe à de nombreux concours de danse (régionaux, nationaux et internationaux).

Les concours représentent, pour les élèves, la possibilité de progresser, de profiter de belles scènes, de s'exprimer et de s'investir davantage dans leur passion.

Les professeures, Emmanuelle Laroche, Suzanne Damiano et Sarah Gaspard se réservent le droit de choisir les élèves qui participeront à ces concours.

Si un concours est proposé à un/une élève, celui-ci peut accepter ou refuser la proposition, sans que cela n'ait un impact sur son année de danse.

Si l'élève et sa famille acceptent la proposition de participation, à un ou plusieurs concours, l'implication du futur candidat devra être totale.

L'adhésion aux différents points suivants sera donc une condition sine qua non.

1- ENGAGEMENT :

Chaque danseur participant à un concours s'engage à :

- → Faire un cours de danse classique et un cours de danse jazz/ contemporaine par semaine.
- → Participer à chaque cours de préparation concours qui lui sera indiqué, ainsi qu'aux répétitions planifiées (heure et créneaux définis dans le planning de l'école de danse en début de saison).
Attention, cette année, les répétitions concours commenceront la première semaine d'octobre pour le classique et ont déjà commencées pour le jazz et contemporain.
- → Etre présent à chaque concours auquel il est inscrit (dates indiquées en début de saison) et rester obligatoirement jusqu'à la remise des prix. (Toute absence peut mettre en difficulté le groupe ou duo)
- → Se rendre disponible pour les manifestations pour lesquelles les élèves concours pourraient être sollicités au cours de l'année.
- → Les professeurs se réservent le droit de ne pas faire participer un ou l'ensemble des concurrents s'ils estiment qu'ils ne sont pas prêts.

- → Être présent durant les semaines des vacances où les cours sont maintenus. Généralement première semaine de chaque vacances. Des répétitions solos, duos ou groupes pourront être rajoutées, il faudra également être présent.
Pour les groupes : les parents se mettront d'accord pour que les élèves soient présents aux mêmes horaires. Pas de répétition concours pendant les vacances de Noël. `

2 – INSCRIPTION AUX CONCOURS ET TARIFS :

Tous les dossiers ainsi que les règlements doivent impérativement être envoyés aux dates communiquées par la directrice de l'école de danse (une date limite par concours).

Les catégories dans lesquelles vous inscrivez vos enfants doivent être validées en amont par Emmanuelle, Suzanne ou Sarah.

Attention : Vous réglez directement l'organisateur du concours (ordre des chèques) !

Les dossiers doivent comprendre :

- → Une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille (qui est à envoyer également par mail à centrechoregraphique.el@gmail.com
- → L'attestation "majeur / mineur", des concours qui les demandent, est à nous retourner dûment complétée et signée.
- → La fiche d'inscription complétée et signée.
- → Votre règlement (dont le montant vous sera communiqué ultérieurement).
- → Les musiques seront envoyées par la directrice de l'école de danse.

- Tarifs Concours : tous frais (inscriptions, participation, public, préparations) sont à la charge des parents.

- → Les tarifs d'inscription ainsi que les droits d'entrée varient d'un concours à l'autre.
- → Ils seront indiqués dans les dossiers d'inscription.
- → Vous pouvez les consulter sur leur site.
- → Veuillez noter que chaque spectateur doit s'acquitter d'un droit d'accès payant.

- Tarifs Préparation concours par élève :

Les tarifs de préparation aux concours évoluent cette année avec l'apparition du cours de préparation physique.

- → 30 euros par mois pour une prestation (sur la saison complète, peu importe le nombre de concours). **Exemple:** un solo, ou un duo, ou un groupe
- → 50 euros par mois pour deux prestations.
Exemple: pour un groupe (ou un duo) + un solo classique, contemporain ou jazz.
- → 70 euros par mois pour trois prestations. **Exemple :** pour un solo + un duo + un groupe.

3- DATES DES CONCOURS :

Les concours seront présentés et votés en réunion concours

4 – TRANSPORTS :

- → Chaque danseur doit se rendre par ses propres moyens jusqu'au lieu du concours.
- → Il est toutefois envisageable pour les familles de convenir entre elles d'un covoiturage.

5 – TENUES :

Groupes, Duo, Solo libre :

- → Les costumes des différentes prestations sont à la charge des familles.
- → Le choix des tenues se fera par les professeurs, en accord avec les élèves et les familles.

Solo imposé (dont les chorégraphies sont imposées par les organisateurs de concours) :

- → Classique : la tenue se compose d'un justaucorps de couleur clair, les couleurs foncées sont interdites.
- → Jazz ou contemporain : la tenue se compose d'un justaucorps (ou une brassière) et un short Temps Danse (marque demandée par le CCEL)
- → Pas de costume.

Vos professeurs comptent donc sur votre assiduité et sur votre motivation pour réaliser ensemble une très belle saison, riche en réussites, en progrès et en partage.

Date :

Signature du responsable légal et

**Signature de l'élève,
Précédée de la mention "lu et approuvé" Précédée de la mention "lu et
approuvé"**